

**COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

 **Du 16/02/2017 à 10h30**

**DANS LES LOCAUX UNSA à BAGNOLET**

Présents : Paul MICHAUX, Serge DEPERO, Michel CARRERIC, Stephan BEZIEL, Frédéric LEVY, Dolorès POINSOT.

Absents excusés : Mickaël HAMON, Isabelle VERMEIRSCH.

Absente : Isabelle COL

1. *Approbation du compte rendu du 1er décembre 2017*
2. *Bilan des NAO2017/2018*
3. *Le Logement Social à l’UNSA*
4. *Création d’un CQP gardien au sein de la branche ESH*
5. *Point sur le paiement des cotisations 2017, 2018 (particulièrement p/les Élus UNSA SNPHLM)*
6. *Trésorerie et comptes 2017 bilan & budget prévisionnel 2018*
7. *Activités de nos représentants élus à la SCIF*
8. *Rapport de l’AG l’UNSA-FESSAD*
9. *Préparation de l’AGO, UNSA-SNPHL 2018*
10. *Questions diverses*
11. Le compte-rendu de la réunion du CS du 01/12/17 est approuvé à l’unanimité après quelques corrections mineures.
12. Pour les Coop : bien que nous ne sommes plus représentatifs La Fédération continue d’inviter P. MICHAUX. C’est une revalorisation de 1.2% qui a été décidée.

Pour les ESH : c’est une revalorisation de 0.25% qui a été décidé étant rappelé que celle-ci s’ajoute à l’augmentation dégressive par coefficient conclue en juillet 2017 et applicable au 1.01.18.

 Concernant l’avenant N°10 : validant les salaires minimas en salaires annuels, mandat est donné à notre représentant à la CPN/ESH pour engager les discussions afin de de mentionner les valeurs mensuelles

1. Pour ce qui concerne ce dossier souhaité par la Secrétaire Générale de l’UNSA-FESSAD, nous ne voyons pas clairement, pour le moment, quel serait l’intérêt pour le SNPHLM. A ce jour nous n’avons aucune nouvelle.
2. La branche ESH a décidé, à l’unanimité des membres de la CPN, la création d’un « CQP gardien » Il est regrettable que notre syndicat ait voté favorablement malgré les discussions qui avaient eu lieu précédemment. Ce CQP viendra automatiquement en concurrence avec le titre de Gardien de l’AFPOLS. Rappelons que l’AFPOLS est l’organisme spécialisé pour la formation des salariés du logement social. L’AFPOLS travaille depuis des années pour couvrir l’ensemble des métiers (Responsable de site, Chargée de Clientèle, Chef d’agence, etc…) Le CQP ne concernera que les seules ESH alors que le titre RNCP concerne l’ensemble des branches.
3. 2017 a vu le montant total des cotisations augmenter mais le nombre d’adhérents a baissé. Il apparaît que des élus n’ont toujours pas adhéré ni payé leur cotisation 2017 ? Cette situation est anormale. Les DS ayant présenté sur nos listes des non syndiqués seront relancées et faute de régularisation de la part des élus, il sera envisagé le retrait du mandat aux DS responsables. Le point est fait et cette situation se retrouve dans plusieurs organismes !
4. Présentation du bilan 2017 : Produits : 11 288.98 € et Dépenses 8 688,78 € il est noté un retour à l’équilibre, voir un léger résultat positif. L’avoir au 31/12/17 est de 47 615.54 € contre 45665.33 € au 31/12/16. Pour le Budget 2018 celui-ci n’est pas encore arrêté mais à ce jour il présenterait un déséquilibre de 1400 €.
5. Après le litige entre deux de nos représentant à la société ICF, une invitation à nous rencontrer ce 16 février 2018 a été proposée afin d’aborder le problème au mieux. Celle-ci a été déclinée, aussi le conseil syndical a missionné le secrétaire général pour faire parvenir un courrier à la représentante ayant décliné cette invitation.
6. L’assemblée générale de la FESSAD s’est déroulée le 1er février 2018. Le secrétaire administratif Michel Carreric représentait le syndicat.

Plusieurs informations concernant le comité social et économique (cse) ont été présentées, celles-ci sont en ligne sur notre site à l’onglet vos droits.

M. Alain Gergaud en charge de la Formation syndicale a présenté le Centre d’étude et de la formation de l’UNSA (CEFU).

Mme Brishoual secrétaire générale de la Fessad et M. Darwane trésorier ont présenté un document intitulé états de synthèse financiers 2016 et un budget prévisionnel 2018 pour approbation.

Il apparaît une recette de 130.000 € après interrogation du bureau de la FESSAD M. Darwane précise que celle-ci compte environ 5500 adhérents.

Concernant la cotisation que le syndicat adhérent à la Fessad doit acquitter, celle-ci progresse de 1%. Le minimum à verser pour toutes cotisations inférieures à 63 € étant de 21 €, et pour celles supérieures à 63 € le reversement étant d’un tiers.

Il est à noter que, concernant les formations du CEFU, la FESSAD pour ses sections syndicales prend en charges tous les frais y attenants et que pour les syndicats adhérents à la FESSAD les frais non pris en charge par le CEFU leur incombent.

Il est à noter également les propos avancés par M. Darwane et Mme Brishoual sur les syndicats ayant moins de 150 adhérents qui sont appelés à devenir des sections de la FESSAD.

1. Cette Année l’A.G.O. aura lieu le 9/06/2018. Il est demandé au Secrétaire Administratif d’envoyer les convocations courant Mars et de faire une relance courant Mai. L’ordre du jour sera classique, cette année il n’y a pas de renouvellement de mandat (sauf démission) ni modification des Statuts.
2. Questions diverses :

Une convention a été conclue avec Mme Agnès MARCHAND concernant une avance de 2400 € pour frais d’avocat. Cette adhérente depuis a été licenciée. Dans un courrier elle invoque des difficultés et propose de rembourser 100 € par mois sans pour autant avoir commencé les remboursements prévus dès janvier 2018. Il lui sera répondu qu’elle doit nous adresser les 2 échéances échues de 2 fois 100 € accompagnées de 22 chèques de 100 €. Le Trésorier se charge de contacter cette adhérente et d’obtenir la signature de la convention révisée.

Concernant l’indemnisation pour frais de repas il est rappelé que c’est une somme de 20 € par repas pour Paris et 15 € par repas pour la province.

Suite à la défaillance de M QUEMADA désigné pour L’UNSA-FESSAD en qualité de membre Suppléant de la CPN-ESH, il semble que l’UNSA n’ait pas encore réalisé la désignation de Mme MATALLA Halima Une relance sera faite à Mme BRISHOUAL Secrétaire Générale de l’UNSA-FESSAD.

 Réunion terminée à 16H00, prochaine réunion du CS fixée au 27 avril 2018

Séance levée à 16H45.

 Le secrétaire administratif Le Secrétaire Général

 Michel CARRERIC Paul MICHAUX